

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU JURACommune de  
**Mignovillard**  
Petit-Villard - Froidefontaine - Essavilly  
Communailles-en-MontagneREGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM\_20160201\_16

**Séance du 1<sup>er</sup> février 2016****Nombre de  
conseillers municipaux**

- En exercice : 21
- Présents : 16
- Votants : 17

**Date de la convocation :**

26 janvier 2016

**Date d'affichage :**

8 février 2016

L'an deux mil seize, le premier février à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Claudine QUATREPOINT, Joël ALPY, Anne-Marie MIVELLE, Lydie CHANEZ, Pascale DUSSOUILLEZ, Stéphane BERQUAND, Michaël FUMEY, Nelly GIROD, Nicolas GRIFFOND, Gérard MUGNIOT, Jean-Yves QUETY, Marie-Paule SCHENCK, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNEREY.

Étaient absents excusés : Jérôme BORNE, Anouck FRANÇOIS, Jean-Marie GIROD (procuration à Nelly GIROD), Henri RATTE, Denis VERNEREY.

Mme Lydie CHANEZ a été désignée comme secrétaire de séance.

**Objet : Demande d'achat de terrain communal  
de Mme Anne-Marie CHEVALET**

Mme Anne-Marie CHEVALET souhaite acquérir le terrain nécessaire à la régularisation d'un éventuel empiètement de sa terrasse sur le domaine public, au lieu-dit Le Martinet.

Ce terrain ayant fait l'objet d'un déclassement pour intégrer le domaine privé en vue de sa vente, le conseil municipal approuve la vente à Mme Anne-Marie CHEVALET du terrain nécessaire à la régularisation de l'empiètement de la terrasse, au prix de 25 €/m<sup>2</sup>, frais de bornage et de notaire à sa charge. M. le Maire a tout pouvoir pour réaliser cette vente.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Florent SERRETTE